

INCLUSION NUMÉRIQUE : L'AGGLOMÉRATION CREIL SUD OISE POURSUIT SON ENGAGEMENT

Conscients des spécificités du territoire, les élus de l'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) ont souhaité favoriser l'inclusion numérique du plus grand nombre. En effet, une partie de la population a des difficultés dans l'usage et la compréhension des outils numériques, ce qui constitue un frein en termes de recherche d'emploi. En 2020 l'ACSO a ainsi été le premier Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de l'Oise à mettre en place le Pass Numérique. Pour 2022, l'ACSO poursuit son engagement et travaille à l'extension de son réseau afin d'accroître la visibilité du dispositif auprès de la population concernée.

La mise en place du Pass numérique résulte de la volonté de l'Agglomération Creil Sud Oise de répondre à un appel à projet, lancé par la Mission Société Numérique en 2019, pour favoriser l'inclusion numérique. Pour permettre un important déploiement sur le territoire, 79 750 € sont investis, financés à 61% par l'État, 14% par l'Europe et 25% par l'Agglomération Creil Sud Oise. Par ailleurs, l'implication de la collectivité n'est pas uniquement financière puisque l'ACSO participe à la mise en réseau des partenaires, au suivi du projet et à l'amélioration de la médiation numérique.

Le Pass numérique s'adresse aux demandeurs d'emploi et aux jeunes non diplômés (entre 16 et 25 ans avec maximum le baccalauréat) des quartiers prioritaires de l'agglomération – Hauts de Creil, Martinets à Montataire, Rochers et Coteaux à Nogent-sur-Oise, Bellevue et Belle-visée à Villers-Saint-Paul. Il leur permet d'accéder à des formations destinées à améliorer leur maîtrise de ces outils numériques devenus incontournables, notamment dans beaucoup de démarches administratives*. Il se présente sous la forme de chèquiers d'une valeur de 50 €. Les personnes éligibles au dispositif peuvent recevoir au maximum 2 chèquiers. Au total, ce sont plus de 1 000 chèquiers qui seront distribués sur le territoire lors de l'opération.

L'Agglomération Creil Sud Oise s'est associée avec les 3 agences Pôle Emploi du territoire (Creil/Nogent-sur-Oise - Creil/Montataire - Creil/Saint-Maximin), la Mission Locale de la Vallée de l'Oise (MLVO), l'Espace Huberte d'Hoker de Montataire et le Centre Social Georges Brassens de Creil afin d'identifier les habitants fragilisés dans la maîtrise de l'informatique et du digital. Ces structures accompagnent les bénéficiaires dans leur parcours afin de déterminer leurs besoins en formation et de co-construire avec eux leur projet d'apprentissage.

Afin de dispenser ces formations individuelles ou collectives sur le territoire, 5 structures participent actuellement au dispositif : le Point Information Médiation Multi Services (PIMMS), Interm'Aide, Solidarité et Jalons au Travail (SJT), le Centre d'Information et de Médiation Sociale (CIMS) et Les Compagnons du Marais.

Sur les 129 besoins en formation pour l'accès au numérique identifiés par #APTIC**, 62 sont proposées sur le territoire. Les bénéficiaires peuvent ainsi notamment apprendre à créer une vidéo, à poster une annonce sur internet ou effectuer une recherche d'emploi, ou encore maîtriser les techniques de communication à distance avec leurs proches ou celles nécessaires à la réalisation de démarches en ligne.

Déterminée à renforcer ce dispositif et à augmenter son efficacité, l'ACSO projette l'ouverture d'un Tiers lieu mi-2022, animé par des professionnels du numérique, qui permettra notamment de compléter l'offre de formation afin de reprendre la totalité des 129 besoins identifiés par #APTIC. Elle engage par ailleurs une réflexion afin d'élargir les bénéficiaires du Pass et d'enrichir l'offre de médiation numérique sur le territoire.

Le Pass Numérique est un des dispositifs mis en place par l'ACSO dans le cadre de sa politique numérique. Il découle de l'adoption par la collectivité le 26 septembre 2019 de la feuille de route numérique et correspond au premier des 3 axes de travail définis : favoriser l'appropriation des outils numériques par les habitants. Par les critères d'éligibilité au Pass, cette action s'intègre également dans les actions au titre de la Politique de la Ville dont les objectifs consistent notamment à lutter contre les freins à l'intégration sociale et professionnelle. Le Pass Numérique constitue ainsi un outil supplémentaire pour favoriser l'accès à l'emploi des habitants des quartiers prioritaires, témoignant d'une volonté des élus de l'ACSO de contribuer à l'insertion professionnelle du plus grand nombre et ainsi dynamiser l'économie du territoire.

* la dématérialisation des démarches administratives est prévue à l'horizon 2022

** #APTIC est le seul opérateur de France labellisé Numérique Inclusif par l'État et distributeur du Pass numérique



CONTACTS PRESSE : 35-211129

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.